

Avis public du scrutin

Ville de Saint-Pie

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Annick Lafontaine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – District # 3

- Alexandre Pigeon, 181, avenue Saint-François
- Rock Provençal, 911, Petit rang Saint-François

Poste de conseillère ou de conseiller – District # 4

- Sylvie Guévin, 448, rang du Bas-de-la-Rivière
- Roger Desmarais, 554, Grand rang Saint-François

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : 5 à 8 Lieu : Pavillon des loisirs, 165, rue Lacasse

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Pour les sections de vote : 5 à 8 Lieu : Pavillon des loisirs, 165, rue Lacasse

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :
 - La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021 à 21 h ou lorsque tous les relevés de dépouillement seront remis à la présidente d'élection au 165, rue Lacasse.
8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 77, rue Saint-Pierre ou au 450 772-2488, poste 230.

Donnée à Saint-Pie, le 12 octobre 2021

Annick Lafontaine

Présidente d'élection

Avis paru dans le Clairon du 12 octobre 2021